



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 82806

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations que soulève l'insuffisance notoire des crédits et moyens affectés à l'aide ménagère et alloués par les caisses régionales d'assurance maladie. C'est en particulier la situation en Nord - Pas-de-Calais. Une situation d'autant plus sensible quand il s'agit d'arrondissements où s'accumulent, comme dans le Valenciennois, les difficultés sociales. Les actions engagées à l'automne pour contester la réduction des enveloppes qui était mise en oeuvre avaient obligé Gouvernement et Caisse nationale d'assurance vieillesse à revenir en arrière, et à rétablir les dotations à leur niveau de 2004. Mais ce recul est notoirement insuffisant au regard des besoins et était trop tardif, d'ailleurs, pour permettre d'engager, avant la fin de 2005, les actions qu'appelle, de toute part, le vieillissement de la population. Cette volonté délibérée de stabiliser les crédits, après avoir tenté de les minorer, est d'autant moins acceptable qu'elle accompagne le gel des financements relatifs à la médicalisation des établissements et à la création d'EHPAD. De nombreux projets agréés par le CROSMS, producteurs de milliers de lits et de nombreux emplois, sont aujourd'hui en cale sèche. Tenant compte de l'ensemble de ces constats, il lui demande de prendre toutes dispositions d'ordre budgétaire pour abonder, au niveau où ils doivent l'être, les moyens de la solidarité nationale aux personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82806

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 157